

SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

COMITÉ SYNDICAL

MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019 / 18h00

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

*Nombre de
conseillers*

En exercice : 24

Présents : 16

Exprimés : 19

Contre : 0

Pour : 19

Abstentions : 0

Étaient présent.e.s :

Monsieur Bertrand RINGOT, Président
Madame Barbara BAILLEUL, Vice-présidente
Monsieur Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-président
Monsieur Roméo RAGAZZO, Vice-président,

Messieurs Martial BEYAERT, Jean-Luc DARCOURT, Léon DEVLOIES, André HENNEBERT, Mesdames Isabelle KERKHOF, Florence VANHILLE, délégué.e.s CUD.

Messieurs Arnaud COOREN, René COSYN, Jean KASPRZYK, Fabrice LAMIAUX Patrick LESCORNEZ, délégués hors CUD.

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Monsieur Jean-Luc GOETBLOET, Vice-président

Messieurs Francis BASSEMON, Sony CLINQUART, Jean DECOOL, Franck DHERSIN, Gérard GOURVIL, Éric ROMMEL, Bernard WEISBECKER, délégué.e.s CUD.

Avaient donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Messieurs Franck DHERSIN, Gérard GOURVIL et Bernard WEISBECKER, ont donné respectivement pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Bertrand RINGOT, Roméo RAGAZZO et Madame Isabelle KERKHOF.

**Renouvellement, renforcement, réhabilitation ou extension de réseaux d'alimentation en eau potable et eau industrielle de diamètre nominal supérieur ou égal à 300 mm -
Modification en cours d'exécution n°3 à l'accord-cadre conclu avec la Société SPAC**

Date de la convocation : 10 septembre 2019

COMITÉ SYNDICAL DU 18 SEPTEMBRE 2019 DÉLIBÉRATION N°04

Administration générale, conventions et marchés publics

Renouvellement, renforcement, réhabilitation ou extension de réseaux d'alimentation en eau potable et eau industrielle de diamètre nominal supérieur ou égal à 300 mm - Modification en cours d'exécution n°3 à l'accord-cadre conclu avec la Société SPAC

Monsieur le Président expose,

Un accord-cadre à bons de commande n°2/2018 a été conclu avec la Société SPAC, à compter du 5 juin 2018, dont l'objet est le renouvellement, le renforcement, la réhabilitation ou extension de réseaux d'alimentation en eau potable et eau industrielle de diamètre nominal supérieur ou égal à 300 mm, pour une durée d'un an, reconductible 3 fois une année supplémentaire.

Par délibération n°4 du 13 décembre 2018, le Comité syndical a approuvé la conclusion d'une modification en cours d'exécution n°1 afin d'autoriser la mise en œuvre d'échanges dématérialisés des documents d'exécution (bons de commande, ordres de service, etc), avec cette Société.

Par délibération n°5 du 29 mars 2019, le Comité syndical a approuvé la conclusion d'une modification en cours d'exécution n°2 afin d'intégrer deux prix nouveaux pour des prestations rendues nécessaires en phase exécution.

Il apparait que trois prix nouveaux, non prévus au marché initial, sont également devenus nécessaires afin de réaliser des prestations liées aux particularités de certains chantiers.

Le marché prévoyant bien la réalisation de forages dirigés lors de la mise en œuvre de canalisations en polyéthylène, il s'agit d'ajouter les prix concernant la mise en place de canalisations acier, à savoir :

- Prix 11.1.16 : réalisation d'un forage dirigé pour conduite acier DN 500

Ce prix définit et rémunère la fourniture et la pose en forage dirigé d'une conduite en acier de diamètre DN 500 mm.

Ce prix s'applique au mètre linéaire de conduite fournie et posée conformément au prix 11.1

- Prix 11.1.17 : réalisation d'un forage dirigé pour conduite acier DN 600

Ce prix définit et rémunère la fourniture et la pose en forage dirigé d'une conduite en acier de diamètre DN 600 mm.

Ce prix s'applique au mètre linéaire de conduite fournie et posée conformément au prix 11.1

- Prix 11.1.18 : réalisation d'un forage dirigé pour conduite acier DN 700

Ce prix définit et rémunère la fourniture et la pose en forage dirigé d'une conduite en acier de diamètre DN 700 mm.

Ce prix s'applique au mètre linéaire de conduite fournie et posée conformément au prix 11.1

Les prix unitaires de ces prestations figurent au projet de modification en cours d'exécution n°3 joint en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la conclusion de cette modification en cours d'exécution n°3 au marché précité afin d'intégrer ces trois prix nouveaux. Ces modifications n'ont pas d'incidence financière sur le montant du marché.

*Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 18 septembre 2019,*

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle, affaires générales »**

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- 1. d'approuver les prix nouveaux précités ;**
- 2. d'autoriser Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n°3 au marché n°2/2018 du 5 juin 2018, ainsi que tout document y afférent.**
- 3.**

Fait à Dunkerque,
le 18 septembre 2019
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le : **20 SEP. 2019**

et de la publication le : **24 SEP. 2019**

Le Président
Bertrand RINGOT

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke that loops back to the left, followed by a vertical stroke that curves to the right and then loops back down to the left. To the right of the main signature, there is a smaller, more compact handwritten mark.